

Convocation semaine 48 de l'année 2011 :

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui a eu lieu le mardi 06 décembre 2011 à 19h00 salle du conseil-Mairie.

Approbation du conseil municipal du 08 novembre 2011.

Ordre du jour :

A - Délibérations :

- 1° - Décision modificative n°4.
- 2° - Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet.
- 3° - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.
- 4° - Enfouissement des réseaux EDF et Télécom.
- 5° - Décision sur le devenir de la convention signée avec l'Établissement Public Foncier.
- 6° - Création d'une commission communale d'activité économique
- 7° - Vente du tracteur communal

B – Affaires diverses

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 DECEMBRE 2011

Présents :

Ms TAUPIN Didier (mairie), PAPOT Dany (adjoint), CHAIGNEAU Christian (adjoint), DOUHAUD Jérôme, MOUNITZ Denis, M. COURTOIS Jean-Paul, CHALOT Laurent (arrivé point n°4), Mmes GUILLEBOT Catherine (adjointe), MOREAU Christine, CASAMAYOU Patricia (arrivée point n°3).

Absents et Excuses :

Ms BRIGNON Jean-Paul, CHAPITREAU Didier, Mme COTTET Dominique.
MADEC Maryannick donne procuration à M. CHAIGNEAU Christian.
PAQUET Claudine donne procuration à M. TAUPIN Didier.

Secrétaire de séance :

M. CHAIGNEAU Christian

L'assemblée délibérante s'est réunie dans la salle du conseil à la mairie sous la Présidence de Monsieur Didier TAUPIN, Maire de la commune d'Angliers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer à l'ordre du jour le point suivant :

- Décision sur le devenir de la convention signée avec l'Établissement Public Foncier.

Et d'ajouter le point suivant :

- Délibération fixant la rémunération des agents recenseurs

Le Conseil municipal accepte de retirer et d'ajouter à l'ordre du jour les points mentionnés ci-dessus.

Le compte-rendu du conseil municipal du 08 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative n°4 (délibération n°64/12/2011)

Considérant le budget primitif voté le 12 avril 2011,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à différents articles sont insuffisants. Il est donc nécessaire de modifier le budget de la manière suivante et de procéder à une décision modificative comme suit :

Section de fonctionnement

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	MONTANTS EN €
Terrains	Art 61521		- 6 500 €
Personnel titulaire	Art 6411		+ 5 500 €
Pertes sur créances	Art 654		+1 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative comme présentée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (délibération n°65/12/2012)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour le bon fonctionnement du service technique, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet soit 24 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet soit 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2012.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (délibération n°66/12/2012)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant l'évolution des carrières des agents communaux, Monsieur le Maire précise qu'il serait nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Enfouissement des réseaux EDF et Télécom (délibération n°67/12/2011)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :

Tranche n°1 : route de la mer, RD 109, rue du Petit Peu et Grand Peu ;

Tranche n°2 : rue Basse, rue du Chemin Vert, rue de la Prée, rue du Château, impasse Saint-Gilles ;

Tranche n°3 : rue de l'école, la Citronnerie, le Petit Ruisseau.

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public et le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence au Syndicat Départemental d'Électrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur le Maire propose de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil télécom peut être assurée par la Commune ou confiée au Syndicat Départemental d'Électrification. Dans cette dernière hypothèse, le Syndicat propose :

- Une vérification du contenu du devis.
- Un remboursement en plusieurs annuités.
- D'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Décide** de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :
 - Tranche 1 : route de la mer, RD 109, rue du Petit Peu et Grand Peu ;
 - Tranche 2 : rue Basse, rue du Chemin Vert, rue de la Prée, rue du Château, impasse Saint-Gilles ;
 - Tranche 3 : rue de l'école, la Citronnerie, le Petit Ruisseau.
- **Décide** des priorités et souhaite que ces travaux puissent être commencés aux dates suivantes :
 - Tranche 1 : 2013
 - Tranche 2 : 2014
 - Tranche 3 : 2015
- **Sollicite** de France Télécom une aide technique et financière pour mener à bien ces projets.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR et du Conseil Général de Charente-Maritime.
- **Confie** au Syndicat Départemental d'Électrification la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de France Télécom.
- **Autorise** le Maire à signer et à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de la présente délibération.

Création d'une commission communale d'activité économique (délibération n°69/12/2012)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer une commission communale d'activité économique afin de travailler sur le développement économique de la commune en partenariat avec la commission économique de la Communauté de Communes du Canton de Courçon.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste ci-dessous :

Président : Didier TAUPIN

Vice-Président : Denis MOUNITZ

Commissaires titulaires : Dany PAPOT, Laurent CHALOT, Jean-Paul COURTOIS, Jérôme DOUHAUD.

Vente du tracteur communal (délibération n°70/12/2012)

La Commune ayant acheté un nouveau tracteur, le Conseil Municipal décide de vendre au prix de 1 700€ le tracteur acheté en février 2010.

Fixation de la rémunération des agents recenseurs (délibération n°71/12/2012)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit : 5,30€ brut par formulaire « feuille logement » rempli.

Affaires diverses

⇒ Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le permis d'aménager concernant la zone logements/commerces sera déposé prochainement. Le lot n°11 est réservé à la commune pour l'installation d'activités médicales ou d'habitation. L'aménageur a signé la convention avec Habitat 17 et celle avec l'investisseur commercial est en cours.
- Des panneaux de signalisation indiquant route déformée et limitation de vitesse à 70 seront mis en place par le Département sur la RD109 à la sortie de la commune en direction de Nuaille.
- Le SMICTOM a mis en place une borne de collecte « textiles » à côté des containers à verres et journaux situés derrière le cimetière.
- Arrêt définitif de l'usine de traitement des ordures ménagères de Surgères en raison de problèmes techniques et d'une mise aux normes trop coûteuse. Les déchets seront acheminés vers l'usine de Paillé et en Vendée. Augmentation du traitement de 0,50€/habitant/tonnage.
- Prise en charge financière par le PIMP pour des motifs liés à la pompe dans le marais.
- Réforme des collectivités : la délibération prise lors du dernier conseil a été envoyée aux personnes concernées. La demande de la commune est en position négociable pour la clause de revoyure de 2015.
- L'esquisse concernant la future bibliothèque présentée par l'architecte au comité de pilotage doit être modifiée et représentée en janvier 2012.
- 20 tables supplémentaires ont été commandées pour la salle polyvalente.
- Un agent d'entretien a été recruté à compter du 03 janvier 2012 en contrat CAE à raison de 24 heures hebdomadaires.
- Point financier à ce jour : section d'investissement, déficit de 41 7121,90 € ; section de fonctionnement, excédent de 31 639,05 €.
- Projection du film « les quatre saisons » le 09 décembre 2011 à 20h00 salle polyvalente.
- Spectacle de l'école le 13 décembre 2011 à 18h30 salle polyvalente.

⇒ Monsieur PAPOT Dany informe que la réfection des chaussées est en cours de réalisation et que les travaux d'assainissement rue de la gravette débuteront le 7 décembre 2011.

⇒ Monsieur CHAIGNEAU Christian indique que des données communales sont accessibles sur le site Aunis Verte (www.aunisverte.com).

⇒ Monsieur CHALOT Laurent demande des informations sur le club de football Nuaille/Angliers. Monsieur le Maire stipule que le projet initial de ce club était de monter une école de foot mais que celle-ci n'a jamais été créée.

⇒ Monsieur Jérôme DOUHAUD demande qu'une zone de parking soit définie durant les travaux d'assainissement de la rue de la gravette. M. PAPOT précise que cela sera vu lors du lancement des travaux mais qu'une partie de la rue du Petit Peu pourrait être décaissée afin de permettre aux voitures d'y être stationnées. Monsieur le Maire indique qu'une demande sera également faite auprès de Mme RAPIDY Jeanine afin de permettre à des véhicules de stationner sous son hangar.

⇒ Monsieur Denis MOUNITZ souhaiterait que le règlement du plan local d'urbanisme de la commune soit accessible sur le site Aunis Verte.

⇒ Madame MOREAU Christine indique que le lotissement Les Fruitières rencontre depuis une dizaine de jours un problème de pression d'eau et que la présence de sable dans l'eau est récurrente. De plus, elle précise que l'éclairage public reste allumé toute la nuit. Monsieur le Maire précise qu'il contactera la RESE et le SDEER.

⇒ Madame GUILLEBOT Catherine informe que la date du repas des voisins sera le 30 juin 2012.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

TAUPIN Didier

PAPOT Dany

CHAIGNEAU Christian

DOUHAUD Jérôme

MOUNTIZ Denis

CHALOT Laurent

COURTOIS Jean-Paul

GUILLEBOT Catherine

CASAMAYOU Patricia

MOREAU Christine